



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2021**

Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

Le 24 février 2021, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Maison du village sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, M. BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle, M. VANHOUTTE Jérémy.

Absente excusée : Mme ALVIN Dominique (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD)

Date de convocation	: 19/02/2021
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 14

M. MIGUET Bernard a été désigné
comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du 15 janvier 2021
- 2- Affaires foncières et droits de préemption
 - DIA parcelle A 1292, 1308 et 1319-lieu-dit « Les Chézards »
 - DIA parcelles B1211 et B1217-Chemin des Quarts
 - DIA parcelle A 1296, 1309, 1320- lieu-dit « Les Chézards »
 - DIA parcelle A 1297, 1310, 1321- lieu-dit « Les Chézards »
 - DIA parcelle AB160, route de Poisys
- 3- Finances
 - Don Gorges du Fier
 - Subventions
 - Location de bien immobilier
- 4- Questions et informations diverses

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 JANVIER 2021

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter le point suivant à l'ordre du jour: Demande de subvention du Foyer de Lovagny

2-AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION

-DROIT DE PREEMPTION

En l'absence d'intérêt communal, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- DIA 074 152 21 X0001, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 103 m² habitables, située sur les parcelles A 1292, 1308 et 1319, d'une superficie totale de 346 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 15, en zone U du PLU, au prix de 528 000,00 €.

- DIA 074 152 21 X0002, présentée par Maître Grégoire DERUAZ, Notaire Associé à Thônes (74), pour le compte de M. Pierre DELOCHE et Mme Delphine BERTHET et relative à la vente d'une maison mitoyenne d'une surface utile de 142,66 m² (comprenant une surface habitable de 122,53 m² environ) et avec garage

d'une surface de 26,55 m² environ, située sur les parcelles B 1211, et 1217, d'une superficie totale de 304 m², sise 73, chemin des Quarts, en zone U du PLU, au prix de 530 000 € dont 18 270€ de mobilier.

- DIA 074 152 21 X0003, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 103 m² habitables, située sur les parcelles A 1296, 1309 et 1320, d'une superficie totale de 293 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 14, en zone U du PLU, au prix de 550 000,00 €.

- DIA 074 152 21 X0004, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 103 m² habitables, située sur les parcelles A 1297, 1310 et 1321, d'une superficie totale de 289 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 13, en zone U du PLU, au prix de 550 000,00 €.

- DIA 074 152 21 X0005, présentée par Maître Xavier BRUNET, Notaire Associé à Cran-Gevrier/Annecy (74), pour le compte de Mme Claude CHATENOUX veuve LAGRANGE et Mme Josiane CHATENOUX veuve VERNET, relative à la vente d'une maison d'une surface de 60 m² (environ) sur 3 niveaux, située sur la parcelle AB 160, d'une superficie de 102 m², sise 20, route de Poisy, en zone Uv du PLU, au prix de 227 000,00 € et 11 350,00 € de commission.

3-FINANCES

DON GORGES DU FIER

Par courrier du, la Société des Gorges du Fier a transmis à la Commune de Lovagny un chèque bancaire d'un montant de 400 € pour contribution aux activités culturelles de la Commune et sollicite l'affectation de cette somme prioritairement au secteur jeunesse (école, bibliothèque...).

En 2020, cette somme a été attribuée à l'école de Lovagny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter, pour l'année 2021, la contribution de la Société des Gorges du Fier, d'un montant de 400 €, au profit de la bibliothèque de Lovagny.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir donné lecture des demandes de subventions, Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune attribue un montant de 45€ par enfants de Lovagny pour les associations sportives et culturelles auxquelles ils adhèrent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme Anne MUNIER se retirant et ne prenant pas part au vote pour la subvention pour le Foyer) décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association Sportive de Sillingy :	180€ (4 enfants inscrits)
Ecole de Judo de Lovagny :	1 170€ (26 enfants inscrits)
Foyer de Lovagny :	2 025€ (45 enfants inscrits)

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON FAMILIALE ET RURALE LES EBEAUX

La commune a reçu une demande de subvention de la MFR Les EBEAUX qui accueille un jeune de la commune. La commune n'ayant pas la compétence en matière d'enseignement du second degré, Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

OBJET : LOCATION DE BIEN IMMOBILIER

Monsieur le Maire informe que l'appartement situé dans l'ancienne Maison SETTO, situé au 101 route de Nonglard, dont la Commune de Lovagny est propriétaire se libère.

Il convient de statuer sur le montant du loyer. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de maintenir le loyer à 750€ par mois hors charges pour ce T3 situé au premier étage, d'une surface de 65m² et d'un garage en sous-sol.

4-QUESTIONS DIVERSES

A-SECURITE ROUTIERE

Monsieur Bruno LANDON, référent sécurité routière, présente le bilan de l'accidentologie en Haute-Savoie pour l'année 2019. Il soulève la problématique de la liaison douce entre Lovagny et Poisy, afin de sécuriser les piétons et les cyclistes.

Monsieur le Maire rappelle que les usagers peuvent emprunter la route traversant le hameau de Ronzy, à la sortie du village, pour éviter de rester sur la départementale et qu'une demande commune avec Poisy avait

été faite auprès du Grand Annecy et du Département. Il indique qu'il a récemment rencontré Monsieur BRUYERE, Maire de Poisy, à ce sujet.

-Monsieur le Maire informe le conseil qu'un enfant a été renversé par une voiture cette semaine à la sortie de l'école. Il donne lecture de message de parents d'élèves à ce sujet et indique qu'il les recevra avec Madame Cécile LOUP-FOREST, Maire-adjointe, afin d'évoquer la sécurité aux abords de l'école. La commune est attentive et étudiera les propositions faites.

Madame Cécile LOUP-FOREST indique qu'une formation à la sécurité routière va être réalisée au mois de Mars auprès des élèves de l'école.

B-FIBRE OPTIQUE

Une réunion avec un prestataire a permis de valider les emplacements des armoires et les branchements pour Lovagny. Les études devraient se terminer fin juin, les travaux débuter en septembre avec pour but d'être opérationnel début 2022.

C-POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux d'installation du panneau d'information ont débutés.

Suite à l'intervention d'Enedis, les travaux route de Nonglard vont pouvoir se terminer.

La séance est levée à 21h50.

Prochain conseils municipaux :

Vendredi 19 mars à 20h00

Mercredi 7 avril à 20h00